



ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 03 OCTOBRE 2019

Sur convocation, les Membres du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. se sont réunis le jeudi 03 octobre 2019 à 19 heures 00 au siège de l'Association.

Membres présents : M. Franck MARGAS, M. Jean – Louis NEGRELLO, M. Denis MISSILLIER, M. Serge BUFFLIER, M. Stéphane BRETTON, M. Jean – Pierre CASSINA

Membres excusés : Éric STEINKAMP, Damien BIGOT, Pierre PICOLLET – PELLET, Yoan BRIFFOD.

Membres absents :

ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte rendu de la réunion du CA du 28 / 08 / 2019;
- 2 – Pisciculture de Saint – Jeoire;
- 3 – Pêche électrique;
- 4 – Test d'alevins de souche à Passy;
- 5 – Vote des cotisations A.A.P.P.M.A. des cartes de pêche 2020;
- 6 – Point sur le C.A. de la Fédération.

1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 28 / 08 / 2019 :

Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 28 août 2019, celui – ci est adopté à l'unanimité.

2 – Pisciculture de Saint - Jeoire :

Le Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. donne pouvoir à M. Franck MARGAS, Président de l'Association pour signer l'achat de la pisciculture de Saint – Jeoire.

Vient s'ajouter au prix initial des frais de géomètre pour un montant de 1 818.00 €uros afin d'échanger et récupérer une parcelle qui se situe dans les bassins existants.

Un acompte a été versé le lundi 30 septembre 2019. Le géomètre prendra rendez – vous afin d'accéder pour faire les mesures.

Suite à la réunion du Conseil d'Administration de ce 03 octobre 2019, le compte rendu sera envoyé au notaire pour continuer le processus d'achat.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



3 – Pêche électrique :

Suite au décès d'un Salarié lors d'une pêche électrique, je lis la réglementation des pêches électriques que nous a envoyée la Fédération de Haute – Savoie. Denys et Paulo seront les principaux concernés.

4 – Test d'alevins de souche à Passy :

Au vu du faible pourcentage de réussite cette année sur les alevins du Borne, le Conseil d'Administration donne son accord pour qu'un test soit fait à la pisciculture de Varens à Passy (Si les Responsables de celle-ci sont d'accord bien sûr)

L'idée :

- Installer une cage flottante d'environ un mètre de diamètre dans un des bassins de la pisciculture de Varens.
- Déposer 5 000 alevins une fois qu'ils commenceront à manger des granulés (courant janvier).
- Les Bénévoles de la Société de pêche de Passy s'occuperaient de les nourrir et de nettoyer la cage.
- Récupération et comptage des alevins puis déversement dans le Giffre selon le plan de gestion (courant avril)

Prochaine étape :

- Avoir un entretien avec Stéphane Dal Negro s'il est d'accord.
- Acheter une cage flottante.

5 – Vote des cotisations AAPPMA des cartes de pêche 2020 :

Le Conseil d'Administration vote les cotisations A.A.P.P.M.A. 2020 ci-dessous qui correspondent à celles déjà votées par Annecy Rivière et le Chablais.

	2019	2020	Écart
Carte annuelle avec et sans CPMA	51.80	51.80	
Découverte Femme	16.00	16.00	
Enfant de 12 à 18 ans	24.00	25.00	+ 1
Enfant de moins de 12 ans	5.50	5.50	
Hebdomadaire	15.00	15.00	
Journalière adulte	10.50	9.80	- 0.70
Journalière enfant de 12 à 18 ans	5.00	5.00	

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



Détail des cartes de pêche vendues dans le Faucigny à la date du 03 octobre 2019 :

	Saison 2018	Saison 2019	Evolution sur l'année	
	Nombre	Nombre	Nombre	Pourcentage
Carte Personne majeure	2544	2481	- 63	- 2.48%
Carte Découverte Femme	312	304	- 8	- 2.56 %
Carte Personne mineure	588	517	- 71	- 12.07 %
Carte Découverte moins de 12 ans	1333	1135	- 198	- 14.85%
Carte Hebdomadaire	917	840	- 77	- 8.40 %
Carte Journalière	1365	1338	- 27	- 1.98 %
Carte de pêche totale	7059	6615	- 444	- 6.29 %
Réciprocité Savoie	614	645	+ 31	+ 5.05 %

6 – Point sur le CA de la Fédération :

Je fais un point sur le C.A. de la Fédération du 25 septembre 2019 et reviens notamment sur les propos de Didier GUERRAZ concernant l'autorisation d'alevinage des lacs de montagne et la réunion du 14 mai 2019 ou visiblement je n'ai pas du tout les mêmes souvenirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15

Compte rendu établi par Franck MARGAS

Prochaine réunion du Conseil d'Administration jeudi 07 novembre 2019